

B-EXCURSION POUR GROUPES SCOLAIRES

Pour les groupes scolaires à partir de 15 élèves

Réduction : sur le train, l'entrée et le transport terminal

2^{ème} classe Aller-retour

OÙ L'UTILISER ?

Pour un voyage aller-retour entre 2 gares ou points d'arrêt belges et éventuellement le transport terminal en bus ou tram entre la gare de destination et une attraction.

POUR QUI ?

- Pour les groupes scolaires qui souhaitent visiter, en train aller-retour à un tarif avantageux, une attraction reprise dans l'offre B-Excursion.
- Les B-Excursions pour groupes scolaires sont destinées à des élèves de l'enseignement maternel, primaire et secondaire (sauf mention contraire).
- Un groupe scolaire est constitué au minimum de 15 ou 20 élèves payants, en fonction de la B-Excursion. Le groupe scolaire est sous la direction d'un responsable désigné nominativement (non élève) qui est contractuellement responsable vis-à-vis de la SNCB.

OÙ L'ACHETER ?

- Une B-Excursion pour groupes scolaires doit faire l'objet d'une réservation. Le responsable du groupe réserve le voyage scolaire au préalable et à temps auprès du Contact Center de la SNCB :
 - via le formulaire de demande sur letrain.be (rubrique Loisirs & Découvertes)
 - ou par tél. au 02 528 28 28 (7 jours sur 7, de 7h à 21h30).La réservation est gratuite.
- La réservation peut être faite :
 - au plus tard 12 jours ouvrables (du lundi au vendredi, sauf jours fériés légaux) avant la date de départ. Le responsable du groupe effectue le paiement par virement. Le montant doit être sur le compte de la SNCB au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de départ. Les billets sont envoyés par la poste au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de départ.
 - au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de départ si les billets sont retirés et payés au guichet d'une gare convenue au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de départ.
- Le Contact Center de la SNCB réserve :
 - les places assises dans les trains
 - le cas échéant, le transport terminal aller-retour en bus ou tram
 - la visite de groupe scolaire à une ou plusieurs attraction(s) en cas de réservation obligatoire.
- Le Contact Center de la SNCB accorde la B-Excursion pour groupes scolaires pour autant :
 - qu'il y ait suffisamment de places assises disponibles à bord des trains pour le trajet, les horaires et à la date souhaités
 - que le transporteur terminal et le(s) gestionnaire(s) de l' (des) attraction(s) aient donné leur accord au Contact Center pour la réservation (en cas de réservation obligatoire).Si ce n'est pas le cas, le Contact Center recherche la meilleure alternative possible en concertation avec le responsable du groupe.
- Une B-Excursion pour groupes scolaires peut être achetée au maximum 180 jours avant la date de départ.



SUR QUEL SUPPORT ?

Papier.

COMMENT L'UTILISER ?

- Une B-Excursion pour groupes scolaires est composée de plusieurs éléments :
 - un billet collectif pour le voyage en train aller-retour en 2^{ème} classe entre deux gares ou points d'arrêt déterminés (pas des Zones)
 - si le transport terminal est inclus, un billet collectif pour les trajets aller-retour en bus ou en tram. Dans une B-Excursion pour groupes scolaires, le transport terminal en métro avec la STIB n'est jamais inclus. Le groupe scolaire doit acheter ses tickets de métro lui-même.
 - un ou plusieurs bon(s) collectif(s) d'entrée à une ou plusieurs attraction(s)
 - un billet de contrôle que l'accompagnateur de train et l'attraction (les attractions) doivent compléter avec le nombre réel d'élèves et d'accompagnateurs (à conserver par le responsable du groupe).
- Le voyage scolaire doit se dérouler un jour d'école (du lundi au vendredi et hors congés scolaires).
- Le billet de train est valable pour un voyage aller-retour en 2^{ème} classe pour le trajet et à la date qui sont mentionnés sur celui-ci, et exclusivement dans la ou les voiture(s) des trains à bord desquels des places assises ont été réservées pour le groupe scolaire.
- Tous les participants du groupe scolaire doivent voyager ensemble à bord des trains convenus et occuper uniquement les places assises qui leur ont expressément été réservées.
- Si les trains empruntés ne sont pas ceux à bord desquels des places assises ont été réservées pour le groupe scolaire, un montant forfaitaire supplémentaire¹ sera perçu.
- Pendant le voyage, le responsable du groupe doit être en possession de la confirmation de réservation (formulaire C3) et de tous les billets collectifs de la B-Excursion pour groupes scolaires.
- Le voyage aller doit être effectué avant le voyage retour.
- Le groupe scolaire ne peut pas voyager via un itinéraire alternatif².
- Les gares de départ et de destination sont toujours deux gares ou points d'arrêt bien déterminés (pas des Zones). Si la gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone, le groupe scolaire ne peut pas circuler librement à l'intérieur de cette(s) Zone(s).
- Le groupe scolaire ne peut pas s'éloigner de sa gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser sa gare de destination pour y revenir. La B-Excursion pour groupes scolaires est valable uniquement entre les gares de départ et de destination mentionnées. En cas de changement de gare de départ, la modification doit être demandée au Contact Center au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de départ. Voir aussi : LE GROUPE SCOLAIRE PEUT-IL UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?
- Si la gare de départ ou de destination du groupe scolaire est Brussels Airport – Zaventem, les portiques de cette gare seront ouverts par l'intervention d'un steward étant donné qu'il n'y a pas de billets individuels.
- Les groupes scolaires ne peuvent emporter ni vélos, ni tandems, ni animaux.
- Le bon d'entrée à l'attraction permet au groupe scolaire d'entrer directement. Pour certaines attractions, le responsable du groupe doit cependant passer d'abord à la caisse pour retirer un voucher qui permet l'ouverture des portiques d'accès.

LA COMPOSITION DU GROUPE SCOLAIRE PEUT-ELLE ÊTRE MODIFIÉE ?

Il est possible de modifier la composition du groupe scolaire :

- **AVANT délivrance des billets au groupe scolaire :**
Le responsable du groupe demande la modification au Contact Center de la SNCB. Le Contact Center modifiera la réservation dans la mesure du possible.

¹ Voir "Tarifs" des Conditions de Transport

² Voir lexique



- Une augmentation du nombre de participants du groupe scolaire est possible s'il y a des places assises disponibles à bord des trains.
 - Une diminution du nombre de participants du groupe scolaire est possible au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de départ du voyage.
- **APRÈS délivrance des billets au groupe scolaire :**
Le responsable du groupe demande la modification au guichet de la gare.
La composition du groupe scolaire peut être augmentée ou diminuée de 10 voyageurs au maximum.
- Une augmentation du nombre de participants du groupe scolaire est possible jusqu'au jour du voyage, au plus tard 30 minutes avant le départ du train. Il n'y a pas de garantie de places assises pour les voyageurs supplémentaires.
 - Une diminution du nombre de participants du groupe scolaire est possible au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de départ. Lors du remboursement, des frais administratifs³ sont déduits par personne payante ne voyageant plus.

En cas de diminution du nombre de participants, le groupe scolaire doit cependant toujours être composé au minimum de 15 ou 20 élèves payants, en fonction de la B-Excursion.

A QUEL PRIX ?

- Le prix d'une B-Excursion pour groupes scolaires varie selon :
 - le nombre d'élèves composant le groupe scolaire et les éventuels accompagnateurs (payants) supplémentaires
 - la distance kilométrique de l'itinéraire le plus court entre la gare de départ et la gare de destination du groupe scolaire telles que prévues pour la B-Excursion pour groupes scolaires, selon l'une des trois zones de distance suivantes :
 - zone A : jusqu'à 34 km
 - zone B : de 35 à 69 km
 - zone C : à partir de 70 km
- Certaines B-Excursions pour groupes scolaires connaissent un tarif fixe unique, indépendamment de la distance de l'itinéraire.
- Par 15 ou 20 élèves payants (en fonction de la B-Excursion), 1 accompagnateur (non élève) bénéficie gratuitement d'une B-Excursion pour groupes scolaires. Chaque accompagnateur qui voyage gratuitement reçoit un billet de train gratuit.
 - Si le nombre d'accompagnateurs (non élèves) est supérieur au nombre possible d'accompagnateurs gratuits, l' (les) accompagnateur(s) supplémentaire(s) doit (doivent) payer le tarif B-Excursions pour groupes ou le tarif spécial accompagnateur. Un billet collectif sera émis pour l'ensemble des accompagnateurs payants.
 - Si le nombre d'accompagnateurs est inférieur au nombre possible d'accompagnateurs gratuits, les gratuités excédentaires sont perdues.
- Tous les élèves du groupe scolaire paient le même tarif, même les enfants de moins de 12 ans. Ceux-ci bénéficient également de places assises réservées. Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas accompagner gratuitement un groupe scolaire en possession d'une B-Excursion pour groupes scolaires.
- Les élèves qui voyagent avec un autre titre de transport valable n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du prix de la B-Excursion pour groupes scolaires, ni pour le calcul du nombre d'accompagnateurs gratuits (non élèves). Ils ne bénéficient pas de places assises réservées.
- Les réquisitoires ne sont pas acceptés comme moyen de paiement pour une B-Excursion pour groupes scolaires.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le responsable du groupe doit demander le remboursement ou l'annulation du voyage scolaire au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de départ :
 - au Contact Center de la SNCB si les billets n'ont pas encore été délivrés
 - au guichet si les billets ont déjà été délivrés. Dans ce cas, les billets seront remboursés avec une déduction des frais administratifs⁴ par personne payante ne voyageant plus.

³ Voir "Tarifs" des Conditions de Transport

⁴ Voir "Tarifs" des Conditions de Transport



- En cas de remboursement partiel, le nombre minimum requis d'élèves payants doit être respecté, sans quoi la B-Excursion pour groupes scolaires n'est plus d'application.
- Une B-Excursion pour groupes scolaires n'est pas remboursable :
 - si elle a été achetée entièrement ou partiellement avec un bon de compensation, un bon d'échange ou un chèque vert (Écochèque, Eco Pass)
 - si la demande de remboursement ou d'annulation du voyage scolaire a été introduite moins de 5 jours ouvrables avant la date de départ. Une exception est faite pour les élèves ne pouvant pas voyager pour cause de maladie, sur présentation de leur certificat médical valable original. Dans ce cas, des frais administratifs⁵ seront déduits par élève payant ne voyageant plus. La demande de remboursement doit être adressée au Service Clientèle de la SNCB. Le remboursement pour cause de maladie n'est pas possible pour les accompagnateurs payants (non élèves).
 - en cas de billets utilisés partiellement
 - en cas de perte ou de vol
 - s'il a été défini et communiqué spécifiquement pour la B-Excursion pour groupes scolaires.
- Le fait que des places assises réservées soient occupées ne donne droit à aucune forme d'indemnité ou de remboursement.
- Si un retard de train, une correspondance ferroviaire manquée ou la suppression d'un train a des conséquences sur l'utilisation des titres de transport pour De Lijn ou TEC, ces titres de transport inutilisés ou partiellement utilisés ne sont pas remboursés par la SNCB.
- Si la fermeture d'une attraction n'a pas été communiquée préalablement et à temps par le gestionnaire de l'attraction à la SNCB, la SNCB remboursera la B-Excursion pour groupes scolaires sans aucune indemnité supplémentaire.
- La responsabilité de la SNCB se limite au voyage en train. En cas d'accident ou de manquement qui sont la responsabilité du transporteur terminal et du (des) gestionnaire(s) de l' (des) attraction(s), la SNCB n'accordera ni remboursement, ni indemnité.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

Il n'y a pas de surclassement possible pour les B-Excursions pour groupes scolaires.

LE GROUPE SCOLAIRE DOIT-IL PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si le groupe scolaire voyage au départ ou à destination de la gare de Brussels Airport – Zaventem, la Redevance Diabolo pour chaque élève et pour chaque accompagnateur payant (non élève) est comprise dans le prix du billet. Le supplément est compté automatiquement 2 fois : 1 fois pour le voyage aller et 1 fois pour le voyage retour. Les accompagnateurs voyageant gratuitement doivent encore acheter un billet Redevance Diabolo tant pour le voyage aller que pour le voyage retour.
- Si le groupe scolaire utilise la gare de Brussels Airport – Zaventem uniquement pour prendre une correspondance, la Redevance Diabolo n'est pas d'application.

QUE PERMET LE BILLET ?

- **LE GROUPE SCOLAIRE PEUT-IL FAIRE UNE HALTE DURANT LE VOYAGE ?**
Non. Les membres du groupe scolaire doivent voyager ensemble entre deux gares ou points d'arrêt déterminés et dans les trains à bord desquels des places assises leur ont été réservées.
- **LE GROUPE SCOLAIRE PEUT-IL CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Non. La destination du voyage en groupe scolaire correspond au lieu de l'attraction qui a été prévue pour la B-Excursion pour groupes scolaires et pour laquelle des places assises leur ont été réservées dans un ou plusieurs train(s) déterminé(s).
- **LE GROUPE SCOLAIRE PEUT-IL UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**
 - Non. La B-Excursion pour groupes scolaires est valable uniquement entre les gares de départ et de destination mentionnées. En cas de changement de gare de départ, la modification doit être demandée au Contact Center au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de départ. Celui-ci modifiera la réservation pour autant qu'il y ait des places assises disponibles à bord des trains pour le trajet aller-retour supplémentaire.
 - La B-Excursion pour groupes scolaires ne peut être combinée ni avec un titre de transport en trafic international, ni avec un titre de transport en trafic transfrontalier.

⁵ Voir "Tarifs" des Conditions de Transport

